

Résumé des mandats

Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) Les 26 et 27 février 2005 au Cégep Limoilou, campus Québec

Note : Pour assurer la diffusion intégrale des décisions qui ont été prises lors du Congrès, le résumé des mandats est le compte rendu exact des propositions adoptées lors de celui-ci. Chaque décision est ici présentée selon l'ordre du jour adopté lors du Congrès de la CASSÉÉ.

1.4 Droit de vote

- 1.** Avis d'appui massif à l'Association étudiante du Cégep de Gaspésie, campus Îles-de-la-Madeleine.
- 2.** De confirmer le droit de vote à l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM), l'Association Facultaire Étudiante de Lettres Langues et Communications-UQÀM (AFELLC-UQÀM) et Association Étudiante d'Anthropologie de l'Université de Montréal (AÉAUM).
- 3.** Que l'Association Étudiante d'Histoire de l'Université de Montréal (AÉHUM) soit jugée apte à partager leur droit de vote selon leur réalité locale.

3.0 Coordination de la grève et fonctionnement de la Coalition

- 1.** Que soit formé par la Coalition de grève les Comités suivants :
 - Comité médias : Le Comité médias est composé de quatre personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui ont pour fonction de représenter la Coalition auprès des médias, de s'assurer que la grève ait une bonne couverture médiatique et de faire des entrevues.
 - Comité négociations : Le Comité négociations est composé de quatre personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui ont pour fonction de représenter la Coalition auprès du gouvernement lorsque celui-ci

désirera s'entretenir avec la Coalition des associations en grève. En aucun cas ce Comité peut officiellement accepter une offre du gouvernement sans que celle-ci soit préalablement approuvée par les assemblées générales des membres de la Coalition.

- Comité de coordination : Coordonne l'ensemble des Comités de l'ASSÉ et *ad hoc*, gère le fonds de grève de la Coalition, convoque les instances de celle-ci, les prépare et y amène des propositions. Le Comité est constitué du Conseil exécutif et d'autant de non-membres.

Que ces Comités soient formés d'un ou une membre du Conseil exécutif de l'ASSÉ élu-e par ses membres afin d'assurer une continuité dans le travail déjà amorcé par celui-ci pour la grève.

Qu'en tout temps, ces Comités de la Coalition ne puissent prendre des décisions allant à l'encontre des décisions de la Coalition ainsi que des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que ces comités soient redevables devant la Coalition.

2. Comité du maintien et de l'élargissement de la grève : Le Comité est composé de 6 personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui a pour fonction d'organiser des tournées d'associations étudiantes du Québec, des tournées téléphoniques et de favoriser et d'entretenir des liens avec les syndicats, les milieux communautaires et la population en général.

Que ce Comité soit formé d'un ou une membre du Conseil exécutif de l'ASSÉ élu-e par ses membres afin d'assurer une continuité dans le travail déjà amorcé par celui-ci pour la grève.

Qu'en tout temps, ce comité de la Coalition ne puisse prendre des décisions allant à l'encontre des décisions de la coalition ainsi que des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que ce comité soit redevable devant la Coalition.

3. Attendu que, au cours de la présente campagne de grève, le mouvement étudiant se doit à tout prix d'éviter la béatitude face au comportement de la FECQ et de la FEUQ,

béatitude qui a plus d'une fois laissée place à la récupération des mobilisations étudiantes;

Attendu que la prétention à la représentativité du mouvement de grève ne peut et ne doit exister sans que cette représentativité soit octroyée démocratiquement par les assemblées générales des différentes associations en grève travaillant en Coalition;

Seul un comité de négociation redevable devant l'ensemble des assemblées générales des associations étudiantes de la CASSÉÉ ait la légitimité d'aller négocier avec le gouvernement. De plus, advenant le cas où un Comité de négociation n'appliquant pas ce principe aille négocier avec le gouvernement, la CASSÉÉ devra appeler à la tenue d'un Congrès et d'assemblées générales locales le plus rapidement possible afin de réitérer ce principe et de réaffirmer la volonté de poursuivre la grève tant qu'une négociation démocratique n'aura pas lieu. La CASSÉÉ devra alors émettre un communiqué expliquant sa démarche et chaque association étudiante devra être encouragée à faire de même.

4. Proposition pour une équipe de communication nationale de la CASSÉÉ :

- Que le comité médias de la CASSÉÉ soit assisté par l'équipe des étudiants et étudiantes en communication de l'UQÀM.
- Que l'équipe de communication de l'UQÀM fournisse un-e attaché-e de presse à chaque porte-parole de la CASSÉÉ.
- Que la salle de presse de l'UQÀM devienne le quartier général des relations médias de la CASSÉÉ.
- Que l'équipe de communication de l'UQÀM réponde directement des Comités de coordination et médias de la CASSÉÉ en ce qui a trait au contenu et à la stratégie médiatique du mouvement de grève.
- Que l'équipe de communications mette sur pied une section médias sur le site de la CASSÉÉ destinée aux journalistes et au grand public pour la vulgarisation et l'explication des enjeux du mouvement de grève, sur lequel on trouve des communiqués, des études et divers documents qui appuient nos revendications.

5. D'utiliser le nom « Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) ».

6. Que les associations étudiantes membres de la CASSÉÉ et ayant été en grève générale illimitée pendant au moins dix jours ouvrables mais ne l'étant plus à un moment donné conserve leur droit de vote à la CASSÉÉ jusqu'à ce que prenne fin la grève au niveau national.

4.0 Finances

1. Que les dépenses suivantes (voir Livre des comptes CASSÉÉ), effectuées par l'ASSÉ dans le cadre de la grève, soient remboursées par la CASSÉÉ.

Note : Pour obtenir le détail des dépenses contenues dans le Livre des comptes de la CASSÉÉ, veuillez nous contacter.

2. Qu'à partir de maintenant et jusqu'à nouvel ordre, la CASSÉÉ se charge des dépenses suivantes : médias (CNW Telbec), tournées (18,00 \$ par jour par personne pour la nourriture), actions, matériel d'information, instances (10,00 \$ par personne par instance pour la nourriture), communication et, 15 heures par semaine de plus pour le salaire de la permanence à raison de 15,00 \$ de l'heure.

3. Que l'*Ultimatum express* de déclenchement de grève (2 500 copies) et l'*Ultimatum express femmes* (500 copies) soient des dépenses admises à titre de matériel d'information.

4. Que les autobus en provenance des régions où se trouvent des membres de la CASSÉÉ soient financés à même le fonds de grève pour les manifestations nationales.

5. Que les finances de la CASSÉÉ soient comptabilisées séparément de celles de l'ASSÉ mais qu'on utilise le même compte bancaire.

5.0 Revendications

1. La Coalition exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide Financière aux Études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que le gouvernement révisé le système d'Aide Financière aux Études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;
- Qu'il renonce au Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR);
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, la Coalition revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide Financière aux Études qui éliminerait l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et qui garantirait un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiantes internationales et étudiants internationaux.

La Coalition se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais de scolarité et de toute autre coupure dans les programmes sociaux.

Le Congrès invite les associations étudiantes à adopter en assemblée générale cette proposition.

2. Que le Comité de négociations soit chargé de la production d'un document de réflexion sur la plate-forme de la CASSÉE.

3. Que l'argumentaire sur l'évasion fiscale soit mis de l'avant comme solution possible au sous-financement de l'éducation.

6.0 Plan d'action

6.1 Grève

1. Attendu que l'escalade des moyens de pression a eu lieu;

Attendu que le gouvernement est actuellement dans une situation instable;

Attendu qu'il faut exercer une forte pression sur le gouvernement dès maintenant afin qu'il s'engage à répondre à nos revendications avant le budget et que cet engagement se concrétise à travers ce même budget;

Attendu que plus de 40 000 étudiantes et étudiants répartie-e-s dans plus de 20 associations étudiantes ont déjà déclenché la grève;

Que la CASSÉÉ appelle l'ensemble des associations étudiantes du Québec à joindre le mouvement de grève le plus rapidement possible afin de défendre ses revendications et la démocratie directe;

En ce sens, que toutes les associations étudiantes soient encouragées à contacter les associations de leur région afin de les encourager à joindre le mouvement de grève. Qu'un communiqué soit publié afin d'appeler l'ensemble des associations étudiantes du Québec à se joindre au mouvement de grève lancé par la CASSÉÉ.

2. Que le Comité de négociations de la CASSÉÉ soit mandaté de contacter le ministre de l'Éducation afin d'obtenir une rencontre le plus rapidement possible.

3. 7 mars : Bidonville à Québec

9 mars : Journée nationale d'actions régionales

12 mars : Manifestation à Montréal

13 mars : Congrès de la CASSÉÉ au Cégep du Vieux-Montréal

14 mars : Journée nationale d'occupation

D'inviter les associations étudiantes à tenir des nuits de création.

4. Que le carré rouge devienne le symbole officiel d'appui au mouvement étudiant signifiant que les étudiant-e-s « sont dans le rouge » et que les associations étudiantes en fasse la promotion auprès de leurs membres et de la population en général pour que nous portions sur nous et que nous l'affichions dans nos fenêtres avec la possibilité d'y afficher des messages spécifiques.

5. Qu'il y ait un rassemblement national d'organiser au moment et dans la ville où il y aura la 1^{ière} réunion entre le Comité de négociations et le gouvernement.

6. Qu'un macaron « J'appuie le droit à l'éducation » soit produit afin d'être distribué à la population en général.

7. Que la manifestation du 3 mars à Sherbrooke ait lieu à 14h.

8. Considérant que la CASSÉÉ veut soutenir la participation venant de toutes les régions; Considérant que les moyens de la Coalition sont, sommes toutes, limités; Que la Coalition aide à défrayer les frais de transport pour les gens des Îles-de-la-Madeleine pour la manifestation du 12 mars et le Congrès du 13 mars.

6.2 Femmes

1. Que les associations étudiantes en grève soient encouragées à former un espace non-mixte de discussion lors de la grève.

2. Qu'une action nationale pour la journée du 8 mars soit organisée par le Comité femmes de l'ASSÉ, adjoint de collaborateurs et collaboratrices, et assisté des Comités de la CASSÉÉ. Que cette action se fasse solidairement avec les autres mouvements de femmes ou qu'elle soit l'occasion d'amener des revendications étudiantes féministes dans le cas où l'action se ferait en commun avec eux.

3. Que le point « femmes » soit au début de chaque instance de la CASSÉÉ.

4. Que le point « femmes » soit au début de chaque instance de la ASSÉ.

5. Dans le cadre de la grève, que des garderies soient mises sur place localement si besoin s'en fait sentir. Que les associations étudiantes soient fortement invitées à tenir des débats et ateliers sur le féminisme, les rapports sociaux de sexe et le patriarcat.

7.0 Élections

1. Comités de l'ASSÉ

Comité femmes

Geneviève Gariépy, membre de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM).

Comité journal

David Murray, membre de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM).

Pierre-Luc Junet, membre de l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM).

2. Comités de la Coalition

Comité médias

Éric Martin, membre de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM).

Xavier Lafrance, membre de l'Association Étudiante du Module de Science Politique de l'Université du Québec à Montréal (AEMSP-UQÀM).

Isabelle Monette, membre de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM).

Chanel Boucher, membre du Regroupement des Étudiantes et Étudiants de Sociologie de l'Université de Montréal (RÉÉSUM).

Comité négociations

Marc Joncas, membre de l'Association Étudiante d'Anthropologie de l'Université de Montréal (AÉAUM).

Ève Léger, membre de l'Association Étudiante du Cégep de Saint-Laurent (AECSL).

Jérôme Charaoui, membre de l'Association Étudiante du Cégep de Saint-Laurent (AECSL).

Comité de coordination

Anne-Marie Gallant, membre de l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM).

Joël Nadeau, membre de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM).

Marie-Pier Lévesque, membre de l'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM).

3. De suspendre les critères d'éligibilité pour le Comité du maintien et de l'élargissement de la grève.

Comité du maintien et de l'élargissement de la grève

Louis-David Lalancette, membre de l'Association Étudiante d'Histoire de l'Université de Montréal (AÉHHUM).

Jean-Philippe Thuot, membre de l'Association Étudiante du Cégep de Saint-Laurent (AECSL).

Martine Baudouy, membre de l'Association Étudiante du Cégep de Saint-Laurent (AECSL).

Philippe Gauvin, membre de l'Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'Université du Québec à Montréal (AFESH-UQÀM).

Julie Lachance, membre de l'Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'Université du Québec à Montréal (AFESH-UQÀM).

8.0 Matériel d'information

1. Que soit adopté la deuxième proposition de logo pour la CASSÉE.

Note : Le logo de la CASSÉE sera diffusé sous peu.

2. Que soit produit du matériel d'information sur l'évasion fiscale accessible à tous et toutes.

3. Qu'il y ait du matériel d'information sur la gratuité scolaire et sur une déconstruction de l'AFÉ. Qu'il y ait un suivi systématique de la FECQ-FEUQ.

4. Que l'équipe Internet de l'Association Facultaire Étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'Université du Québec à Montréal (AFELLC-UQÀM) collabore au site Internet de l'ASSÉ.